

# Création d'une installation de borne de recharge pour véhicules électriques

Travaux entrepris par la société BIR

Début des travaux

29/11/2021

Fin des travaux prévue

23/12/2021

au n°43 rue de Ruzé :

- vitesse limitée à 30km/h
- stationnement interdit au droit des travaux
- neutralisation de 3 places de stationnement